



Canadian Air Transport
Security Authority

Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien



RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

Canada 



ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

ANALYSE DESCRIPTIVE DE LA DIRECTION

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2011

L'analyse descriptive de la direction sur les résultats financiers trimestriels et les opérations (« analyse descriptive ») a été établie en fonction des renseignements dont disposait l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (l'« ACSTA ») au 30 juin 2011. Cette analyse descriptive doit être lue avec les états financiers intermédiaires résumés non audités de l'ACSTA pour le trimestre clos le 30 juin 2011, ainsi que le Rapport de gestion et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Les lecteurs sont avisés que le présent rapport comprend un certain nombre de données et d'états prospectifs. Ces derniers contiennent des données qui sont généralement déclarées comme étant anticipées, prévues ou projetées par l'ACSTA et qui tiennent compte des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels et la performance de l'ACSTA diffèrent de manière significative de tout résultat ou toute performance future exprimés ou implicites suggérés par les données prospectives en question. Les risques et les incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les incertitudes associées à un environnement de menaces contre la sûreté en constante évolution et tributaire de la réglementation fédérale, la gestion d'un modèle de prestation de services par des tiers, et la nécessité pour l'ACSTA de recourir au financement public afin de poursuivre ses activités.

Les données financières communiquées dans le présent rapport sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables de comptabilisation et d'évaluation et, à moins d'indication contraire, sont exprimées en dollars canadiens.

APERÇU DE L'ACSTA

L'ACSTA a pour mission de protéger le public en assurant la sûreté des aspects critiques du système de transport aérien tels que désignés par le gouvernement du Canada, dans le but de fournir des services de contrôle aux 89 aéroports désignés du pays de manière efficace, efficient et uniforme tout en protégeant l'intérêt du public.

Pour ce faire, l'ACSTA a pour mandat de mettre en œuvre des services de contrôle dans les quatre secteurs suivants :

- le contrôle préembarquement (CPE) : le contrôle des passagers, de leurs bagages de cabine et de leurs effets personnels;
- le contrôle des bagages enregistrés (CBE);
- le contrôle des non-passagers (CNP) : le contrôle aléatoire des non-passagers, selon les directives du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités;
- la carte d'identité pour les zones réglementées (CIZR) : le contrôle de l'accès aux zones réglementées de l'aéroport, au moyen de données biométriques.

Tout en réalisant son mandat, l'ACSTA veille à demeurer compatible avec ses principaux partenaires internationaux, tant en ce qui concerne ses technologies que ses processus de contrôle de sûreté. L'ACSTA respecte cet engagement en fonction des ressources qui lui sont allouées par le gouvernement du Canada et qui ont été votées par le Parlement.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Le contexte opérationnel de l'ACSTA est demeuré semblable qu'aux périodes précédentes, et il n'y a aucun changement d'importance à signaler en ce qui concerne les menaces contre la sûreté, la conjoncture économique, le contexte réglementaire et le modèle de financement. Le président et chef de la direction de l'ACSTA, Kevin McGarr, a annoncé qu'il se retirait le 31 décembre 2011. Par conséquent, le Conseil d'administration a enclenché un processus en vue d'engager son successeur. M. McGarr et le Conseil d'administration se sont tous deux engagés à veiller à ce que la transition s'opère sans heurts.

Le 6 juin 2011, le Budget de 2011 du gouvernement fédéral a été déposé devant le Parlement. Dans ce budget, le gouvernement a accordé à l'ACSTA un financement supplémentaire pour la période de planification quinquennale, afin qu'elle puisse entreprendre la gestion du cycle de vie de ses systèmes de CBE. De plus, les niveaux de référence actuels de l'ACSTA ont été augmentés de 33,0 millions de dollars à compter de 2016-2017 (2,0 millions de dollars pour les opérations et 31,0 millions de dollars pour les immobilisations), pour permettre à l'organisation de poursuivre la gestion du cycle de vie dans les aéroports restants, dans le but de les harmoniser ses systèmes de CBE avec ceux des États-Unis et de l'Union européenne.

L'examen à l'échelle de l'organisation réalisé par l'ACSTA au cours du dernier exercice (l'Examen de l'ACSTA 2010) a permis de recenser un certain nombre de recommandations visant à permettre des gains d'efficacité. Le Budget de 2011 a confirmé que les économies réalisées grâce à ces gains d'efficacité permettront d'améliorer d'autres secteurs du système de sûreté du transport aérien. L'ACSTA s'est depuis efforcée de mettre en œuvre ces mesures d'optimisation, lesquelles ont accéléré le rythme de contrôle des passagers aux points de CPE. Toutefois, en raison de pressions opérationnelles, notamment l'augmentation prévue du nombre de passagers et l'inflation, les gains d'efficacité attribuables à l'accélération du rythme de contrôle des passagers ne permettront pas de réduire le temps d'attente des passagers au cours des prochaines années.

Dans le Budget de 2011, le gouvernement du Canada a également annoncé la tenue d'un examen stratégique et fonctionnel à l'échelle du gouvernement. Cet examen a débuté au cours du deuxième trimestre de 2011-2012 et devrait durer plusieurs mois.

Le modèle de prestation de services par des tiers de l'ACSTA inclut des ententes de service avec divers fournisseurs de services de contrôle dans les aéroports désignés, d'un océan à l'autre. L'ACSTA poursuit son processus d'appel d'offres lancé en janvier 2011, afin de conclure de nouvelles ententes sur les services de contrôle aux aéroports (ESCA). Le 8 août 2011, l'ACSTA a accordé de nouveaux contrats pour la prestation de services de contrôle dans quatre régions du pays (le Pacifique, les Prairies, le Centre et l'Est). Les nouvelles ESCA entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2011.

Certaines conventions collectives entre les fournisseurs de services de contrôle et les syndicats représentant les agents de contrôle ont expiré le 31 mars 2011. Le renouvellement de la plupart d'entre elles s'est effectué avec un minimum de problèmes sur le plan des relations de travail. Trois conventions sont encore en négociation, et l'incidence finale de ces négociations ne sera connue qu'une fois les ententes conclues.

D'après les statistiques de Transports Canada pour le trimestre allant du 1^{er} février 2011 au 30 avril 2011, le nombre de passagers dans les huit aéroports les plus importants du pays a augmenté de 2,7 % par rapport à la même période en 2010¹. L'impact de l'augmentation du nombre de passagers a été réduit par les gains d'efficacité opérationnelle réalisés aux points de CPE. Cependant, puisque les niveaux de référence de l'ACSTA pour les charges opérationnelles ne permettent pas de faire face à l'augmentation du nombre de passagers et à l'inflation, en l'absence d'autres changements opérationnels, des pressions continueront de s'exercer sur la capacité de CPE de l'ACSTA, entraînant des temps d'attente plus longs dans les années à venir.

RISQUES ET INCERTITUDES

Au cours du trimestre, l'ACSTA a mis en œuvre diverses initiatives de gestion des risques afin d'améliorer sa capacité à évaluer les risques d'entreprise et à en faire rapport. De plus, des critères de risque normalisés ont été adoptés à l'échelle de l'organisation.

Les risques d'entreprise de l'ACSTA sont sensiblement les mêmes que ceux qu'elle avait signalés dans le Rapport annuel 2011. Les sections qui suivent relatent les faits nouveaux importants en ce qui concerne les risques opérationnels et les incertitudes, y compris un nouveau risque d'entreprise lié à l'agitation ouvrière.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Agitation ouvrière

L'ACSTA fait appel à des fournisseurs de services de contrôle qui confient la prestation des services à des agents de contrôle syndiqués. En raison d'un certain nombre d'événements récents qui pourraient s'avérer défavorables pour les agents de contrôle, une certaine agitation ouvrière est possible. Parmi ces événements, mentionnons la renégociation de certaines conventions collectives, la réalisation de gains d'efficacité opérationnelle qui entraînent une réduction du nombre d'heures de contrôle achetées par l'ACSTA, de même que certaines activités courantes liées au processus d'appel d'offres pour les ESCA.

L'ACSTA a formé un groupe de travail chargé de recenser les risques liés à la main-d'œuvre, de suivre l'évolution du dossier des relations de travail et d'établir des protocoles de communications internes et externes dans le but d'informer les diverses parties prenantes de toute question portant sur les relations de travail.

RISQUE LIÉ AU FINANCEMENT

Capacité – Ressources financières insuffisantes

L'ACSTA fait face à divers défis externes comme un environnement de menaces en constante évolution, l'examen stratégique et fonctionnel à l'échelle du gouvernement, les changements réglementaires potentiels à son mandat et l'agrandissement possible de certains aéroports. En outre, les pressions financières liées à l'augmentation du nombre de passagers et à l'inflation, lesquelles ne sont pas prises en compte dans l'actuel profil de financement de l'ACSTA, continuent de se faire sentir. Par conséquent, l'ACSTA pourrait ne pas disposer des ressources financières suffisantes pour maintenir le niveau actuel de ses services au cours des années à venir.

L'ACSTA continuera de réaliser les gains d'efficacité opérationnelle tel qu'identifiés dans l'Examen stratégique de 2009 et l'Examen de l'ACSTA 2010, notamment la réorganisation des points de CPE et d'autres initiatives d'amélioration des processus, comme la gestion des passagers selon leurs besoins perçus et le risque qu'ils présentent.

¹ Au moment d'imprimer le présent rapport, les statistiques sur le trafic aérien pour le trimestre clos le 30 juin 2011 n'étaient pas disponibles.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Comme il en a été question dans le rapport annuel de 2011, l'ACSTA préparera ses premiers états financiers annuels IFRS pour l'exercice devant être clos le 31 mars 2012. En vertu de la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les états financiers intermédiaires publiés après le 1^{er} avril 2011 doivent être préparés en conformité avec les normes de comptabilisation et d'évaluation servant à la préparation des états financiers annuels audités de l'organisation. Par conséquent, les présents états financiers intermédiaires ont été préparés en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des IFRS déjà publiées et qui devraient être en vigueur à la clôture de la première période de présentation de l'information financière de l'ACSTA selon les IFRS, soit le 31 mars 2012. Les données comparatives fournies dans la présente analyse descriptive et les états financiers intermédiaires pour le trimestre clos le 30 juin 2010 et pour l'exercice clos le 31 mars 2011 ont été retraitées pour tenir compte de l'adoption des normes de comptabilisation et d'évaluation IFRS.

Le cadre conceptuel des IFRS est similaire à celui des principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), mais il contient des différences importantes en ce qui concerne la comptabilisation, l'évaluation et l'information à fournir. Les nouvelles principales méthodes comptables adoptées en vertu des IFRS sont décrites dans la note 3 des états financiers intermédiaires pour le trimestre clos le 30 juin 2011. Les ajustements effectués par l'ACSTA lors de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} avril 2010 et du retraitement des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011 présentés selon les PCGR du Canada sont décrits en détail à la note 18 des états financiers intermédiaires.

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Le tableau ci-après présente les points saillants de l'état du résultat global pour les trimestres clos le 30 juin 2011 et le 30 juin 2010 :

Faits saillants financiers État du résultat global (en millions de dollars)	Trimestres clos les		Écart en \$	Écart en %
	30 juin 2011 (non audité)	2010 (non audité)		
Charges :				
Paielements versés aux fournisseurs de services de contrôle	87,9 \$	89,4 \$	(1,5)	-2%
Amortissement	20,7	18,1	2,6	14%
Frais d'administration directs et services généraux	20,5	19,6	0,9	5%
Frais d'entretien du matériel, pièces de rechange et frais d'entreposage	8,7	8,7	-	0%
Autres coûts opérationnels	2,4	2,5	(0,1)	-4%
Total des charges	140,2 \$	138,3 \$	1,9	1%
Total des autres produits	1,4 \$	0,7 \$	0,7	100%
Performance financière pour la période, avant le financement public	138,8 \$	137,6 \$	1,2	1%
Financement public :				
Crédits parlementaires pour les charges opérationnelles	117,5 \$	119,0 \$	(1,5)	-1%
Amortissement des apports de financement différés liés aux immobilisations	21,0	19,2	1,8	9%
Total du financement public	138,5 \$	138,2 \$	0,3	0%
Performance financière et résultat global pour la période	(0,3) \$	0,6 \$	(0,9)	-150%

Le tableau ci-après présente les points saillants de l'état de la situation financière au 30 juin 2011 et au 31 mars 2011 :

Faits saillants financiers				
État de la situation financière				
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2011 (non audité)	Au 31 mars 2011 (non audité)	Écart en \$	Écart en %
Total de l'actif	447,9	\$ 497,8	\$ (49,9)	-10%
Total du passif	422,6	\$ 472,2	\$ (49,6)	-11%

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

La section ci-après traite des écarts significatifs entre les soldes présentés dans l'état du résultat global pour le trimestre clos le 30 juin 2011 et ceux du trimestre clos le 30 juin 2010.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle

Les paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle ont diminué de 1,5 million de dollars (2 %) principalement en raison d'une diminution du nombre d'heures de contrôle achetées au cours du trimestre. Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation du taux horaire moyen facturé ainsi que des frais fixes et des frais de gestion des comptes payés aux fournisseurs.

La diminution du nombre d'heures de contrôle achetées est attribuable aux gains d'efficacité opérationnelle réalisés à la suite de l'Examen stratégique de 2009 et à une affectation plus efficace du personnel aux points de CPE. L'incidence de ces mesures d'optimisation a été partiellement compensée par une augmentation du nombre d'heures de contrôle liée à une augmentation du nombre de passagers et à l'utilisation de scanners corporels. Les scanners corporels ont été installés tout au long de l'exercice précédent, afin de satisfaire aux exigences accrues en matière de sûreté imposées par Transports Canada à la suite de l'attentat terroriste avorté du 25 décembre 2009. Cette situation a entraîné l'utilisation d'un plus grand nombre d'unités au cours du premier trimestre de 2011-2012 par rapport à la même période de l'exercice précédent.

L'augmentation du taux horaire moyen facturé est attribuable aux hausses de salaire accordées en vertu des conventions collectives existantes entre les fournisseurs de services de contrôle et les syndicats qui représentent les agents de contrôle à certains aéroports.

L'augmentation des frais fixes et des frais de gestion des comptes payés aux fournisseurs de services de contrôle reflète les modifications contractuelles apportées au cours de l'exercice précédent et les augmentations annuelles prévues en vertu de ces contrats.

Amortissement

L'amortissement a augmenté de 2,6 millions de dollars (14 %) en raison de l'acquisition de nouveaux systèmes de détection d'explosifs (SDE), y compris de l'équipement radioscopique à angles de vue multiples aux points de CPE et des scanners corporels, lesquels étaient prêts à l'utilisation principalement après le premier trimestre de 2010-2011. L'augmentation est également liée à la révision, par la direction, des hypothèses utilisées dans la détermination des passifs relatifs au démantèlement, qui a entraîné une réduction unique de la charge d'amortissement au cours de l'exercice précédent.

Frais d'administration directs et services généraux

Les frais d'administration directs et services généraux ont augmenté de 0,9 million de dollars (5 %), principalement en raison d'une augmentation des frais relatifs aux employés résultant d'une augmentation de la contribution de l'employeur au coût des services rendus au cours de la période relativement au régime de retraite de l'organisation, et des augmentations salariales annuelles, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} avril 2011, respectivement.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La section qui suit traite des écarts significatifs entre les soldes présentés dans l'état de la situation financière au 30 juin 2011 et les soldes présentés au 31 mars 2011.

TOTAL DE L'ACTIF

L'ensemble de l'actif de l'ACSTA a diminué d'environ 49,9 millions de dollars (10 %), principalement pour les raisons suivantes :

- les créances ont diminué de 30,3 millions de dollars, car l'ACSTA a reçu, au cours du trimestre, les sommes à recevoir au 31 mars 2011 au titre des crédits parlementaires approuvés. Le solde au 31 mars 2011 reflétait les charges traditionnellement élevées du quatrième trimestre. Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation des taxes de vente à recouvrer résultant de l'accumulation des taxes de vente à recouvrer sur les dépenses encourues au cours du trimestre;
- les immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 18,3 millions de dollars principalement en raison de l'amortissement pour la période (20,7 millions de dollars). Cette diminution a été partiellement compensée par l'acquisition de matériel lié aux SDE (1,8 million de dollars) et de matériel non lié aux SDE (0,8 million de dollars).

TOTAL DU PASSIF

Le total du passif a diminué d'environ 49,6 millions de dollars (11 %), principalement pour les raisons suivantes :

- les fournisseurs et autres crédateurs ont diminué de 36,7 millions de dollars, principalement en raison du paiement des sommes dues aux fournisseurs, inscrites comme charges à payer, au 31 mars 2011. Le solde au 31 mars 2011 reflète les dépenses traditionnellement élevées du quatrième trimestre;
- les apports de financement différés ont diminué de 13,3 millions de dollars en raison de la comptabilisation du financement public provenant des crédits parlementaires pour les charges opérationnelles (117,5 millions de dollars) et de l'amortissement des apports de financement différés afférents aux immobilisations (21,0 millions de dollars). Cette diminution a été compensée en partie par les montants de crédits parlementaires facturés au cours du trimestre considéré (125,2 millions de dollars).

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE

Les activités de l'ACSTA sont financées au moyen de crédits parlementaires du gouvernement fédéral.

Le budget du Plan d'entreprise de 2011-2012 de l'ACSTA est en cours d'approbation. Le montant du financement disponible pour l'exercice en cours restera donc inconnu jusqu'à ce que le budget de l'exercice en cours soit approuvé par le Cabinet. Par conséquent, l'analyse des écarts entre les résultats du trimestre clos le 30 juin 2011 et le budget du Plan d'entreprise n'est pas fournie.

Puisque le budget du Plan d'entreprise de l'exercice en cours est en attente d'approbation, les crédits parlementaires facturés au cours de la période sont fondés sur les besoins de trésorerie à court terme de l'organisation, conformément au Plan d'entreprise de l'exercice précédent.

Le montant des crédits parlementaires utilisés est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée pour les charges à payer. Par conséquent, le tableau ci-après permet d'effectuer un rapprochement entre les crédits parlementaires utilisés et les charges opérationnelles comptabilisées selon les IFRS, qui sont présentées dans l'état du résultat global :

Crédits parlementaires utilisés – Opération	Trimestres clos les	
	30 juin	
(en millions de dollars)	2011	2010
	(non audité)	(non audité)
Total des charges (IFRS)	140,2 \$	138,3 \$
Charges non liées aux opérations :		
Amortissement	(20,7)	(18,1)
Autres sources de financement :		
Variation nette des frais payés d'avance et des stocks	(0,9)	(0,7)
Intérêts et perte de change	(0,1)	0,3
Charges comptables non-monétaires		
Frais relatifs aux employés à payer	(0,7)	(0,3)
Charge au titre des avantages du personnel	(0,2)	(0,3)
Charge au titre des avantages incitatifs différés	(0,1)	(0,2)
Total des crédits utilisés – Opération	117,5 \$	119,0 \$

Le tableau ci-après montre un rapprochement entre les crédits parlementaires utilisés pour les dépenses d'immobilisations et les acquisitions d'immobilisations, présentés selon les IFRS :

Crédits parlementaires utilisés – Immobilisations	Trimestres clos les	
	30 juin	
(en millions de dollars)	2011	2010
	(non audité)	(non audité)
Total des acquisitions d'immobilisations (IFRS)	2,6 \$	2,3 \$
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(1,6)	(0,8)
Total des crédits utilisés – Immobilisations	1,0 \$	1,5 \$

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers intermédiaires conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers intermédiaires exempts d'anomalies significatives. Elle est également chargée de veiller à ce que toutes les autres données présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers intermédiaires.

À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires non audités donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'ACSTA aux dates de clôture présentées dans les états financiers intermédiaires et pour les périodes closes à ces dates.



Kevin McGarr, M.S.M., MBA
Président et chef de la direction
Ottawa, Canada
25 août 2011



Mario Malouin, CA
Vice-président et chef des services financiers
Ottawa, Canada
25 août 2011

États financiers intermédiaires résumés

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Trimestres clos les 30 juin 2011 et 2010

(non audité)

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé de la situation financière
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie	6 919 \$	7 335 \$	3 512 \$
Créances (note 5)	40 392	70 725	112 588
Stocks (note 6)	21 074	21 785	19 695
Charges payées d'avance	3 097	3 355	3 537
	71 482	103 200	139 332
Actifs non courants			
Avantages du personnel (note 11)	11 935	11 804	5 360
Immobilisations corporelles (note 7)	351 317	369 989	404 713
Immobilisations incorporelles (note 8)	13 198	12 849	11 369
	376 450	394 642	421 442
	447 932 \$	497 842 \$	560 774 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	41 365 \$	78 106 \$	116 014 \$
Provisions (note 9)	18	18	86
Apports de financement différés (note 10)	3 116	-	-
	44 499	78 124	116 100
Passifs non courants			
Provisions (note 9)	2 158	2 174	6 570
Avantages incitatifs à la location différés	1 606	1 497	730
Apports de financement différés (note 10)	366 509	382 911	413 900
Avantages du personnel (note 11)	7 850	7 483	5 188
	378 123	394 065	426 388
Capitaux propres			
Résultats non distribués	25 310	25 653	18 286
	25 310	25 653	18 286
	447 932 \$	497 842 \$	560 774 \$

Engagements (note 14) et passifs éventuels (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé du résultat global
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les	
	30 juin	
	2011	2010
Charges		
Contrôle préembarquement et contrôle des bagages enregistrés	124 005 \$	122 031 \$
Services généraux	11 012	11 713
Contrôle des non-passagers	4 116	4 003
Programme de carte d'identité pour les zones réglementées	1 116	600
Total des charges (note 12)	140 249	138 347
Autres produits (charges)		
Profit sur sortie d'immobilisations corporelles	1 344	737
Produits financiers	103	54
Profit sur le règlement de passifs relatifs au démantèlement	2	314
Charges financières	(15)	(35)
Perte de change	-	(345)
	1 434	725
Performance financière de la période avant le financement public	138 815	137 622
Financement public		
Crédits parlementaires pour les charges opérationnelles (note 13)	117 506	119 020
Amortissement des apports de financement différés afférents aux immobilisations (note 10)	20 966	19 231
	138 472	138 251
Performance financière et total du résultat global de la période	(343) \$	629 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués
Solde au 1 ^{er} avril 2010	18 286 \$
Performance financière de la période	629
Solde au 30 juin 2010	18 915 \$
Solde au 1 ^{er} avril 2011	25 653 \$
Performance financière de la période	(343)
Solde au 30 juin 2011	25 310 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les	
	30 juin	
	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles		
Performance financière de la période	(343) \$	629 \$
Éléments sans effet de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	19 664	17 519
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 12)	993	568
Diminution des avantages du personnel	236	281
Augmentation des avantages incitatifs à la location différés	109	193
Charge de désactualisation au titre des passifs relatifs au démantèlement	15	35
Amortissement des apports de financement différés afférents aux immobilisations	(20 966)	(19 231)
Profit sur sortie d'immobilisations corporelles	(1 344)	(737)
Profit sur le règlement de passifs relatifs au démantèlement	(2)	(314)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 16)	5 383	66 145
	3 745	65 088
Activités de financement		
Crédits parlementaires reçus pour le financement d'immobilisations	16 000	40 907
	16 000	40 907
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 360)	(49 554)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(801)	(125)
	(20 161)	(49 679)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(416)	56 316
Trésorerie à l'ouverture de la période	7 335	3 512
Trésorerie à la clôture de la période	6 919 \$	59 828 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

1. L'Administration, son mandat et ses programmes

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (l'ACSTA) a été établie en vertu de la *Loi sur l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien* (la *Loi sur l'ACSTA*), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2002. L'ACSTA est une société d'État visée par la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada.

Le mandat de l'ACSTA consiste à effectuer le contrôle efficient et efficace des personnes qui ont accès, par des points de contrôle, à un aéronef ou à une zone réglementée, ainsi que de leurs effets personnels ou bagages dans les aéroports désignés du Canada. L'ACSTA est aussi chargée, dans l'intérêt du public, de veiller à ce que les activités de contrôle soient menées de façon uniforme. À cette fin, son mandat comprend quatre activités :

1. le contrôle préembarquement (CPE) – le contrôle des passagers, de leurs bagages de cabine et de leurs effets personnels;
2. le contrôle des bagages enregistrés (CBE);
3. le contrôle des non-passagers (CNP) – le contrôle aléatoire des non-passagers, selon les directives du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités;
4. la carte d'identité pour les zones réglementées (CIZR) – le contrôle de l'accès aux zones réglementées de l'aéroport, au moyen de données biométriques.

L'ACSTA n'est pas soumise à l'impôt sur le bénéfice aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Elle est cependant assujettie aux dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada), à la taxe sur les produits et services (TPS) et à toutes les taxes de vente applicables par les provinces et les territoires dans lesquels elle mène ses activités.

2. Base d'établissement

Les états financiers intermédiaires ont été établis conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* qui a été publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (Norme du SCT). Ils n'ont pas été audités ni examinés par les auditeurs externes de l'ACSTA.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

2. Base d'établissement (suite)

Selon la Norme du SCT, les états financiers intermédiaires doivent être établis selon les normes de comptabilisation et d'évaluation servant à la préparation des états financiers annuels audités. Par conséquent, les états financiers intermédiaires ont été établis selon les normes de comptabilisation et d'évaluation applicables en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Ils ne renferment toutefois pas toutes les informations qui devraient être fournies pour être conformes, dans tous les aspects significatifs, aux dispositions des IFRS relatives aux informations à fournir applicables aux états financiers trimestriels et annuels. Les états financiers intermédiaires devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités les plus récents et l'analyse descriptive de la direction qui fait partie du rapport financier trimestriel pour le trimestre clos le 30 juin 2011.

Les états financiers intermédiaires ont été établis conformément aux méthodes comptables que l'ACSTA prévoit adopter pour ses états financiers annuels de l'exercice devant être clos le 31 mars 2012. Ces méthodes comptables sont fondées sur les IFRS, y compris les Interprétations élaborées par le Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière (IFRIC) qui, selon les prévisions de l'ACSTA, s'appliqueront à cette date. Au moment d'établir les états financiers intermédiaires, les IFRS qui s'appliqueront le 31 mars 2012 n'étaient pas connues avec certitude. Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière constante à toutes les périodes présentées.

L'ACSTA établissait auparavant ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les PCGR canadiens diffèrent à certains égards des IFRS. Pour dresser les états financiers intermédiaires, la direction a modifié certaines des méthodes de comptabilisation et d'évaluation qui étaient appliquées par le passé pour les états financiers établis selon les PCGR canadiens en vue de se conformer aux IFRS. Les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 mars 2011 ont été retraités en vue de refléter ces ajustements. Certains renseignements et informations à fournir qui sont considérés comme importants pour la compréhension des états financiers intermédiaires de l'ACSTA et qui sont normalement présentés dans les états financiers annuels établis selon les IFRS sont présentés à la note 18, avec des rapprochements et la description des effets de la transition des PCGR canadiens aux IFRS sur les capitaux propres, le résultat global et les flux de trésorerie.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

2. Base d'établissement (suite)

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon la convention d'évaluation au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants qui sont présentés dans l'état de la situation financière :

- les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur;
- le montant de l'actif comptabilisé au titre du régime à prestations définies correspond au total de la valeur nette des actifs du régime et de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement passées en revue. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée par le changement.

L'information sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants présentés dans les états financiers au cours de la période de neuf mois qui suit est présentée dans les notes suivantes :

- note 3 b) – Immobilisations corporelles
- note 9 a) – Passifs relatifs au démantèlement
- note 11 – Avantages du personnel

Les jugements posés par la direction pour mettre en œuvre les IFRS qui ont un effet significatif sur les états financiers sont analysés aux notes 3 (c), 9 (b) et 17.

3. Principales méthodes comptables

a) Stocks

Les stocks sont composés principalement de pièces de rechange acquises pour l'entretien du matériel, d'uniformes d'agents de contrôle, et de CIZR. Ils sont comptabilisés au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré, et la valeur de réalisation nette correspond au coût de remplacement.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de contrôle, le matériel pour l'utilisation de la CIZR, les ordinateurs, les logiciels intégrés et le matériel électronique, le mobilier et matériel de bureau, les améliorations locatives et les travaux en cours.

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût après déduction du cumul des amortissements, à l'exception des travaux en cours qui sont comptabilisés au coût, mais dont l'amortissement ne débute qu'au moment où l'actif est prêt à être mis en service. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition et à l'installation de l'immobilisation corporelle, y compris les coûts d'intégration rattachés à l'installation des actifs dans les aéroports pour les amener dans l'état où ils doivent se trouver aux fins de leur utilisation prévue.

Les travaux en cours englobent les coûts relatifs à des projets d'intégration non terminés à la clôture de la période. La valeur des travaux en cours est déterminée en fonction des évaluations qui sont effectuées à la clôture de la période par des ingénieurs indépendants ou par la direction, selon l'évaluation des risques effectuée par la direction.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments d'immobilisations corporelles distincts.

Les profits et les pertes sur sortie d'une immobilisation corporelle sont déterminés en comparant les produits de la cession à la valeur comptable, puis ils sont comptabilisés dans la performance financière de la période.

ii) Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable des immobilisations corporelles ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, le cas échéant, seulement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'ACSTA et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont présentés dans la performance financière de la période.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles (suite)

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Matériel de CPE	3 à 10 ans
Matériel de CBE	7 à 10 ans
Matériel de CNP	7 à 10 ans
Matériel pour l'utilisation de la CIZR	3 à 7 ans
Ordinateurs, logiciels intégrés et matériel électronique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties selon le mode linéaire sur la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité estimée des améliorations locatives.

Les méthodes appliquées pour déterminer l'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisées à chaque date de fin de période.

c) Immobilisations incorporelles

Le coût des licences d'utilisation de logiciels acquises séparément ainsi que les coûts nécessaires afin de les mener à l'utilisation sont capitalisés. Ces coûts sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles qui varie de trois à cinq ans.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations incorporelles (suite)

Certains coûts relatifs au développement d'un logiciel qui sera utilisé à l'interne ou qui servira à fournir des services de contrôle sont capitalisés une fois que le projet a dépassé la phase préliminaire de la conception et a atteint la phase de développement du logiciel. Les coûts de développement qui sont directement attribuables à la conception et à la mise à l'essai de logiciels identifiables et uniques qui sont contrôlés par l'ACSTA sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique de l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service est démontrée;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de le mettre en service;
- l'ACSTA possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- l'ACSTA peut démontrer la façon dont le logiciel générera probablement des avantages économiques futurs;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service le logiciel est démontrée;
- les dépenses attribuables au développement du logiciel peuvent être évaluées avec fiabilité.

Les coûts qui répondent aux critères d'inscription à l'actif englobent à la fois les coûts internes et externes, mais sont limités uniquement à ceux qui sont directement attribuables à un projet donné. Ces coûts sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des logiciels qui varie de trois à cinq ans.

Tous les autres coûts relatifs au développement ou à la maintenance de logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure où ils sont engagés.

d) Dépréciation

Les actifs amortissables sont examinés à chaque date de fin de période en vue de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est par la suite estimée.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Dépréciation (suite)

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminué des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour calculer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en appliquant un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. En vue de procéder à des tests de dépréciation, les actifs sont divisés en les plus petits groupes d'actifs possible qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (Unité génératrice de trésorerie).

Les actifs des services généraux de l'ACSTA ne génèrent pas d'entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs. S'il existe un indice de dépréciation d'un actif des services généraux, la valeur recouvrable est alors établie pour l'Unité génératrice de trésorerie à laquelle se rattache l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en performance financière de la période.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées en vue de déterminer s'il existe un indice qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations comptables utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Une perte de valeur est reprise uniquement dans la limite où la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Les reprises d'une perte de valeur sont comptabilisées en performance financière de la période.

e) Contrats de location

Les contrats de location qui ne transfèrent pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont comptabilisés comme des contrats de location simple. Les charges engagées dans le cadre d'un contrat de location simple sont comptabilisées en performance financière de la période selon le mode linéaire appliqué sur la durée du contrat de location. Les avantages incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs du total des charges locatives sur la durée du contrat de location.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Instruments financiers

i) Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie. Les créances ne sont pas classées en tant qu'actifs financiers non dérivés, car elles ne constituent pas des droits contractuels, mais résultent plutôt d'obligations légales imposées par les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux. Les actifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la date de transaction lorsque l'ACSTA devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'ACSTA décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier au cours d'une transaction qui se traduit par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, l'ACSTA a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, ou soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'ACSTA classe ses actifs financiers non dérivés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Un instrument est désigné comme un actif à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou lorsqu'il a été désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers désignés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement évalués à leur juste valeur et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en performance financière de la période. Lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction correspondants sont comptabilisés en performance financière de la période lorsqu'ils sont engagés.

ii) Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés comprennent les fournisseurs et autres crédateurs. Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la date de transaction lorsque l'ACSTA devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'ACSTA décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou expirée.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Instruments financiers (suite)

ii) Passifs financiers non dérivés (suite)

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, l'ACSTA a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, ou soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'ACSTA classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée de tous les coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g) Avantages du personnel

i) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantage postérieur à l'emploi qui n'est pas un régime à cotisations définies. L'ACSTA a deux régimes de retraite à prestations définies (Régimes de retraite à prestations définies) pour servir des prestations de retraite à ses employés : un régime de retraite enregistré (RRE) et un régime de retraite supplémentaire (RRS). L'ACSTA est également le promoteur d'un régime d'avantages postérieurs à la retraite non capitalisé (Autre régime) qui procure notamment des prestations pour soins de santé et soins dentaires admissibles et une assurance-vie.

L'obligation nette de l'ACSTA au titre de ces trois régimes est établie séparément pour chacun des régimes en estimant le montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures. Les avantages futurs sont ensuite actualisés pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation. Dans la mesure où cela s'applique, la juste valeur des actifs des régimes et tous les coûts des services passés non encore comptabilisés sont défalqués de la valeur actuelle des avantages futurs. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement, à la date de fin de période, d'obligations de qualité supérieure dont les dates d'échéance correspondent approximativement à la durée des obligations de l'ACSTA et qui sont libellées dans la même devise que les prestations que l'ACSTA s'attend à payer.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Avantages du personnel (suite)

i) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (suite)

Ce calcul est effectué, tous les ans, par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour l'ACSTA, la valeur de l'actif comptabilisé ne doit pas dépasser le total des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actuelle de tous les avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. La valeur actuelle des avantages économiques disponibles est établie en tenant compte des exigences de financement minimal qui s'appliquent à tous les régimes de l'ACSTA. Un avantage économique est disponible si l'ACSTA peut le réaliser à un moment quelconque pendant la durée de vie du régime ou au moment du règlement des passifs du régime. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées, la partie des prestations bonifiées se rattachant aux services passés rendus par les employés est comptabilisée en performance financière de la période, selon le mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Dans la mesure où les droits aux prestations sont acquis immédiatement, la charge est comptabilisée immédiatement en performance financière de la période.

L'ACSTA comptabilise tous les écarts actuariels générés par les régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global. Les charges relatives à ces régimes sont comptabilisées en tant que frais relatifs aux employés en vue de déterminer la performance financière de la période considérée.

L'ACSTA comptabilise les profits et les pertes enregistrés au titre de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation. Le profit ou la perte lié à une réduction doit comprendre tout changement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en résultat, toute variation de la juste valeur des actifs du régime en résultant et tous les écarts actuariels et coûts des services passés correspondants qui n'avaient pas été comptabilisés antérieurement.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Avantages du personnel (suite)

ii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont généralement versées lorsque l'ACSTA met fin à l'emploi de membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite ou lorsqu'un employé accepte de partir volontairement en échange de ces indemnités. L'ACSTA comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de certains membres du personnel selon un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Si les indemnités sont à payer plus de 12 mois après la clôture de l'exercice, le passif est calculé en actualisant l'obligation pour déterminer sa valeur actuelle.

iii) Avantages du personnel à court terme

Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Un passif est comptabilisé à hauteur du coût attendu des paiements à effectuer au titre des programmes de gestion du rendement à court terme si l'ACSTA a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer ces paiements au titre de services rendus par le passé par l'employé et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

h) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'ACSTA a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Provisions (suite)

i) Passifs relatifs au démantèlement

L'ACSTA comptabilise une provision au titre de passifs relatifs au démantèlement en lien avec un contrat de location et avec le démantèlement associés à la mise hors service, dans le respect de l'environnement, de certains équipements de contrôle. Au cours de l'année d'acquisition, le passif relatif au démantèlement est calculé en fonction d'une estimation actualisée des sorties de trésorerie futures. Le passif relatif au démantèlement est capitalisé comme partie de la valeur comptable de l'immobilisation en question et amorti sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation.

Le passif relatif au démantèlement est passé en revue à toutes les dates de fin de période afin de tenir compte des variations des sorties estimées de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaires pour régler l'obligation, des variations du taux d'actualisation courant fondé sur le marché (ce qui inclut les variations de la valeur temps de l'argent et les risques propres au passif), et d'une augmentation qui reflète le passage du temps. L'effet d'un changement d'estimation comptable doit être comptabilisé de manière prospective et amorti sur la durée d'utilité restant à courir de l'immobilisation correspondante.

La désactualisation est comptabilisée en tant que charge financière, alors que les effets des variations du montant et de l'échéancier de l'estimation initiale des flux de trésorerie futurs sont comptabilisés au passif relatif au démantèlement correspondant et à la valeur comptable de l'immobilisation correspondante.

ii) Litiges

Dans le cours de ses activités normales, l'ACSTA est partie à divers litiges l'opposant à des tiers dont le dénouement pourrait entraîner le paiement de compensations monétaires. Une provision est comptabilisée dans la mesure où la direction estime qu'un litige résultant d'événements passés donne naissance à une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que le litige sera réglé et que cela entraînera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. La provision est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à un taux qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Provisions (suite)

iii) Contrats déficitaires

Une provision au titre des contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus du contrat. La provision est évaluée à la valeur actuelle qui correspond au plus faible du coût net attendu d'exécution du contrat ou du coût découlant de la résiliation du contrat. Avant de comptabiliser une provision, l'ACSTA constate toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés au contrat en question.

Aucun contrat déficitaire n'a été recensé pour les trimestres clos les 30 juin 2011 et 2010.

i) Crédits parlementaires

L'ACSTA est financée grâce aux crédits parlementaires reçus et à recevoir du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires utilisés pour les charges opérationnelles sont comptabilisés dans la performance financière de la période au cours de laquelle les charges qui s'y rattachent sont engagées. Les crédits parlementaires pour les charges opérationnelles facturés, mais non utilisés à la fin de la période sont comptabilisés en tant qu'apports de financement différés.

Les crédits parlementaires utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés comme des apports de financement différés et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations correspondantes. L'amortissement des apports de financement différés afférents aux immobilisations est présenté dans la performance financière de la période considérée.

Lors de la sortie d'actifs amortissables financés par des crédits, l'ACSTA comptabilise le solde des apports de financement différés dans la performance financière de la période au cours de laquelle la sortie a eu lieu.

Les crédits parlementaires non utilisés à la clôture de l'exercice sont remis au gouvernement du Canada.

j) Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux produits d'intérêts provenant des soldes du compte bancaire et sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Charges financières

Les charges financières comprennent principalement la charge de désactualisation relative à la provision au titre des passifs relatifs au démantèlement.

l) Conversion de devises

Les transactions en devise étrangère sont converties aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion d'actifs ou de passifs monétaires libellés en devise étrangère aux taux de change de clôture sont présentés sur une base nette en tant que produits financiers ou charges financières selon que les fluctuations de change correspondent à un profit net ou à une perte nette.

m) Avantages incitatifs à la location différés

Les avantages incitatifs à la location différés représentent le coût d'une période de location des aires communes gratuite ainsi qu'une réduction importante du loyer sur une certaine période. Les avantages incitatifs à la location différés sont comptabilisés en performance financière selon le mode linéaire sur la durée du bail, qui expire le 30 novembre 2017.

n) Nouvelles normes comptables

Il n'est pas obligatoire d'adopter certaines des nouvelles normes comptables et modifications qui ont été publiées pour établir les états financiers de la période considérée. À la date des présents états financiers, les normes et les modifications suivantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur :

- IAS 1, *Présentation des états financiers* : La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012;
- IAS 19, *Avantages du personnel* : La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013;
- IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* : La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011;
- IFRS 9, *Instruments financiers* : La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013;
- IFRS 13, *Évaluation de la valeur juste* : La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'ACSTA évalue actuellement l'incidence de ces normes sur les états financiers.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

4. Gestion du risque financier

a) Juste valeur

La juste valeur a été évaluée et présentée selon une hiérarchie qui reflète le poids relatif des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

La juste valeur de la trésorerie a été établie en fonction du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. En raison de leur nature à court terme et du temps qu'il reste jusqu'à l'échéance, la juste valeur des fournisseurs et autres créditeurs représente approximativement leur valeur comptable.

Tous les instruments financiers sont le résultat du cours normal des activités de l'ACSTA.

b) Risque associé aux instruments financiers

i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le principal risque de marché auquel l'ACSTA est exposée est le risque de change, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères. L'ACSTA est exposée au risque de change en raison des fournisseurs et autres créditeurs qui sont libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est sa devise fonctionnelle. La direction surveille l'exposition aux fluctuations du change, mais elle n'utilise pas de stratégie de couverture extérieure pour compenser l'effet de ces fluctuations.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

4. Gestion du risque financier (suite)

b) Risque associé aux instruments financiers (suite)

i) Risque de marché (suite)

Le tableau ci-après présente les fournisseurs et autres créiteurs libellés en dollars américains (US) et l'équivalent en dollars canadiens (CAN) :

	US	CAN
30 juin 2011	85 \$	85 \$
31 mars 2011	5 121	5 061
1 ^{er} avril 2010	18 831	19 124

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses obligations associées aux passifs financiers qui sont réglées en livrant des liquidités ou en transférant un actif financier. L'ACSTA gère son risque de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie opérationnels et de ses activités d'investissement et de financement anticipées. Le risque de liquidité est faible, car l'ACSTA ne possède pas de titres de créance à régler, et reçoit régulièrement du financement du gouvernement du Canada.

Les fournisseurs et autres créiteurs et les provisions courantes représentent l'exposition maximale au risque de liquidité de l'ACSTA. Le tableau suivant résume les échéances contractuelles de ces passifs financiers :

	Moins de 3 mois	3 mois à moins de 6 mois	6 mois à 1 an	Total
30 juin 2011	39 984 \$	1 399 \$	- \$	41 383 \$
31 mars 2011	77 031	-	1 093	78 124
1 ^{er} avril 2010	114 299	164	1 637	116 100

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

5. Créances

Les créances sont composées des éléments suivants :

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Crédits parlementaires	14 368 \$	52 183 \$	103 219 \$
Taxe sur les produits et services à recouvrer	23 916	17 044	7 720
Taxes de vente provinciales à recouvrer	1 927	1 369	1 578
Autres	181	129	71
	40 392 \$	70 725 \$	112 588 \$

6. Stocks

Les stocks de l'ACSTA sont composés des éléments suivants :

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Pièces de rechange	19 728 \$	19 688 \$	17 710 \$
CIZR	849	1 107	1 904
Uniformes	497	990	81
	21 074 \$	21 785 \$	19 695 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations corporelles

	Matériel de CPE	Matériel de CBE	Matériel de CNP	Matériel pour l'utilisation de la CIZR	Ordinateurs, logiciels intégrés et matériel électronique	Mobilier et matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût									
Solde au 1 ^{er} avril 2010	96 412 \$	624 360 \$	3 895 \$	19 020 \$	18 617 \$	3 674 \$	13 597 \$	77 867 \$	857 442 \$
Entrées	14 173	9 017	2 639	(8)	5 048	-	65	19 261	50 195
Sorties	(4 220)	(3 989)	(75)	(12 993)	(7 813)	(2 945)	(1 516)	(613)	(34 164)
Reclassements	27 993	17 672	3 177	2 625	10 042	-	125	(61 505)	129
Révisions aux hypothèses des passifs relatifs au démantèlement	(1 245)	(2 561)	(28)	-	-	-	(25)	-	(3 859)
Solde au 31 mars 2011	133 113 \$	644 499 \$	9 608 \$	8 644 \$	25 894 \$	729 \$	12 246 \$	35 010 \$	869 743 \$
Solde au 1 ^{er} avril 2011	133 113 \$	644 499 \$	9 608 \$	8 644 \$	25 894 \$	729 \$	12 246 \$	35 010 \$	869 743 \$
Entrées	10	649	-	-	24	-	-	1 083	1 766
Sorties	(5 811)	(548)	(16)	-	-	-	-	-	(6 375)
Reclassements	4 253	3 125	109	111	234	-	-	(8 373)	(541)
Révisions aux hypothèses des passifs relatifs au démantèlement	(10)	(14)	(1)	-	-	-	(5)	(1)	(31)
Solde au 30 juin 2011	131 555 \$	647 711 \$	9 700 \$	8 755 \$	26 152 \$	729 \$	12 241 \$	27 719 \$	864 562 \$
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} avril 2010	51 755 \$	358 201 \$	1 397 \$	16 198 \$	13 895 \$	3 289 \$	7 994 \$	- \$	452 729 \$
Entrées	11 856	57 502	972	1 346	5 593	166	1 692	-	79 127
Sorties	(4 073)	(3 058)	(76)	(12 993)	(7 734)	(2 944)	(1 428)	-	(32 306)
Reclassements	-	-	-	-	(196)	-	-	-	(196)
Révisions aux hypothèses des passifs relatifs au démantèlement	284	116	-	-	-	-	-	-	400
Solde au 31 mars 2011	59 822 \$	412 761 \$	2 293 \$	4 551 \$	11 558 \$	511 \$	8 258 \$	- \$	499 754 \$
Solde au 1 ^{er} avril 2011	59 822 \$	412 761 \$	2 293 \$	4 551 \$	11 558 \$	511 \$	8 258 \$	- \$	499 754 \$
Amortissement	3 390	13 493	269	384	1 673	32	423	-	19 664
Sorties	(5 634)	(521)	(16)	-	-	-	-	-	(6 171)
Révisions aux hypothèses des passifs relatifs au démantèlement	(2)	-	-	-	-	-	-	-	(2)
Solde au 30 juin 2011	57 576 \$	425 733 \$	2 546 \$	4 935 \$	13 231 \$	543 \$	8 681 \$	- \$	513 245 \$
Valeurs comptables									
Au 1 ^{er} avril 2010	44 657 \$	266 159 \$	2 498 \$	2 822 \$	4 722 \$	385 \$	5 603 \$	77 867 \$	404 713 \$
Au 31 mars 2011	73 291	231 738	7 315	4 093	14 336	218	3 988	35 010	369 989
Au 30 juin 2011	73 979	221 978	7 154	3 820	12 921	186	3 560	27 719	351 317

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

8. Immobilisations incorporelles

	Logiciels acquis à l'externe	Logiciels générés à l'interne	Travaux en cours	Total
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2010	6 405 \$	7 033 \$	7 267 \$	20 705 \$
Entrées	440	1 965	3 597	6 002
Sorties	(370)	(945)	(124)	(1 439)
Reclassements	(1 991)	9 256	(7 394)	(129)
Solde au 31 mars 2011	4 484 \$	17 309 \$	3 346 \$	25 139 \$
Solde au 1 ^{er} avril 2011	4 484 \$	17 309 \$	3 346 \$	25 139 \$
Entrées	-	324	477	801
Reclassements	129	2 427	(2 015)	541
Solde au 30 juin 2011	4 613 \$	20 060 \$	1 808 \$	26 481 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2010	4 741 \$	4 595 \$	- \$	9 336 \$
Amortissement	1 034	2 688	-	3 722
Sorties	(370)	(594)	-	(964)
Reclassements	(1 674)	1 870	-	196
Solde au 31 mars 2011	3 731 \$	8 559 \$	- \$	12 290 \$
Solde au 1 ^{er} avril 2011	3 731 \$	8 559 \$	- \$	12 290 \$
Amortissement	149	844	-	993
Solde au 30 juin 2011	3 880 \$	9 403 \$	- \$	13 283 \$
Valeurs comptables				
Au 1 ^{er} avril 2010	1 664 \$	2 438 \$	7 267 \$	11 369 \$
Au 31 mars 2011	753	8 750	3 346	12 849
Au 30 juin 2011	733	10 657	1 808	13 198

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

9. Provisions

Les provisions sont constituées de ce qui suit :

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Passifs relatifs au démantèlement	2 158 \$	2 174 \$	6 570 \$
Litiges	18	18	86
	2 176	2 192	6 656
Moins la partie courante	(18)	(18)	(86)
	2 158 \$	2 174 \$	6 570 \$

a) Passifs relatifs au démantèlement

En déterminant la valeur comptable des passifs relatifs au démantèlement associés à certains équipements de contrôle et contrats de location, la direction a appliqué certaines hypothèses qui sont présentées à la note 10 des états financiers audités de l'exercice clos le 31 mars 2011. Les principales hypothèses visent notamment des taux d'actualisation sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit, les taux d'inflation et la durée prévue jusqu'au règlement de l'obligation.

Le rapprochement du passif lié au démantèlement se présente comme suit :

	30 juin 2011	31 mars 2011
Solde d'ouverture de la période	2 174 \$	6 570 \$
Révision des flux de trésorerie estimés, y compris le changement du taux d'actualisation	(29)	(4 232)
Gain lors du règlement des passifs	(2)	(449)
Charge de désactualisation	15	69
Passifs contractés au cours de la période	-	216
Solde de clôture de la période	2 158 \$	2 174 \$

Les obligations liées au titre des passifs relatifs au démantèlement devraient être réglées entre 2011 et 2018.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

9. Provisions (suite)

b) Litiges

La direction a comptabilisé une provision au titre des litiges, car l'ACSTA est partie à divers litiges l'opposant à des tiers dont le dénouement pourrait entraîner le paiement de compensations monétaires. Une provision a été comptabilisée dans la mesure où la direction estime qu'une obligation actuelle, juridique ou implicite, existe et qu'il est probable que le litige soit réglé.

Le rapprochement de la provision pour litiges se présente comme suit :

	30 juin 2011	31 mars 2011
Solde d'ouverture de la période	18 \$	86 \$
Provision supplémentaire établie au cours de la période	-	113
Produits versés lors du règlement	-	(77)
Provision reprise au cours de la période	-	(104)
Solde de clôture de la période	18 \$	18 \$

10. Apports de financement différés

Le rapprochement du passif au titre des apports de financement différés se présente comme suit :

	30 juin 2011	31 mars 2011
Apports de financement différés à l'ouverture de la période	382 911 \$	413 900 \$
Crédits parlementaires facturés pour le financement des immobilisations	4 564	54 934
Crédits parlementaires facturés pour le financement des charges opérationnelles	120 622	512 249
Crédits parlementaires utilisés au cours de la période pour le financement des charges opérationnelles	(117 506)	(512 249)
Amortissement des apports de financement différés afférents aux immobilisations	(20 966)	(85 923)
	369 625	382 911
Moins la partie courante	(3 116)	-
	366 509 \$	382 911 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

11. Avantages du personnel

Les prestations de retraite des Régimes de retraite à prestations définies de l'ACSTA sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives ouvrant droit à la pension et sont indexées en fonction de l'inflation.

Le tableau ci-après présente les charges et les cotisations relatives aux Régimes de retraite à prestations définies et à l'Autre régime pour les trimestres clos les 30 juin :

	2011	2010
Charges :		
Régimes de retraite à prestations définies	1 041 \$	878 \$
Autre régime	397	221
	1 438 \$	1 099 \$
Cotisations :		
Régimes de retraite à prestations définies	1 172 \$	809 \$
Autre régime	30	9
	1 202 \$	818 \$

Le coût des services rendus au cours de la période et l'obligation au titre des prestations constituées sont déterminés, tous les ans, grâce à une évaluation actuarielle qui repose sur la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses significatives moyennes pondérées utilisées pour déterminer les obligations de l'ACSTA au 31 mars et au 30 juin 2011 comprennent ce qui suit :

	Régimes de retraite à prestations définies	Autre régime
Taux de rendement prévu des actifs	6,83 %	S.O.
Taux d'actualisation pour le coût des avantages	6,25 %	6,25 %
Taux d'actualisation pour l'obligation au titre des prestations constituées	6,00 %	6,00 %
Inflation pour le coût des avantages	2,25 %	2,25 %
Inflation pour l'obligation au titre des prestations constituées	2,25 %	2,25 %
Taux de croissance de la rémunération à long terme (y compris l'inflation et les promotions)	4,25 %	4,25 %

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

11. Avantages du personnel (suite)

Les taux d'évolution des coûts médicaux utilisés pour déterminer les obligations au 31 mars et au 30 juin 2011 sont :

Taux d'évolution initial des coûts médicaux	7,90 %
Taux d'évolution cible des coûts médicaux	4,60 %
Année d'atteinte du taux cible	2021

12. Charges

L'ACSTA mène ses activités en se servant d'une structure organisationnelle qui est divisée par fonctions. L'état du résultat global présente les charges opérationnelles par activités prescrites. Le tableau qui suit présente les charges opérationnelles engagées par grandes catégories pendant les trimestres clos les 30 juin :

	2011	2010
Paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle	87 907 \$	89 428 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	19 664	17 519
Frais relatifs aux employés	14 530	13 420
Entretien du matériel	8 686	8 649
Autres frais d'administration	4 045	4 361
Contrats de location simple	1 746	1 642
Uniformes et autres coûts rattachés au contrôle	1 234	1 521
Amortissement des immobilisations incorporelles	993	568
Fournitures de contrôle et biens non durables	601	574
Formation et certification	435	280
CIZR	264	181
Communication et sensibilisation du public	162	175
Pièces de rechange du matériel et frais d'entreposage	(18)	29
	140 249 \$	138 347 \$

Les autres frais d'administration comprennent également les frais de déplacement, les charges, les fournitures de bureau, les services professionnels, les assurances et les coûts de réseaux et de téléphonie.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

13. Crédits parlementaires

Le Plan d'entreprise de 2011-2012 de l'ACSTA est présentement en attente d'approbation et le montant total des crédits parlementaires disponibles pour l'exercice ne peut donc pas être déterminé. Par conséquent, les crédits parlementaires facturés au cours de l'exercice sont basés sur les besoins de trésorerie à court terme, conformément au budget approuvé du Plan d'entreprise de l'exercice précédent.

Le tableau ci-après présente le rapprochement des crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des charges opérationnelles et du montant des crédits utilisés au cours des trimestres clos les 30 juin :

	2011	2010
Crédits parlementaires reçus et à recevoir	154 478 \$	228 949 \$
Montants reçus liés à l'exercice précédent	(30 000)	(61 500)
Montants à recevoir liés à l'exercice précédent	(3 856)	(2 182)
Montants différés aux périodes futures	(3 116)	(46 247)
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges opérationnelles	117 506 \$	119 020 \$

Les crédits parlementaires pour le financement des charges opérationnelles qui ont été reportés sont le résultat des montants reçus avant l'actuelle facturation et des prévisions de dépenses dépassant les dépenses réelles. L'ACSTA prévoit que les montants différés vont être utilisés et comptabilisés en performance financière au cours du prochain trimestre.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des immobilisations et du montant des crédits utilisés au cours des trimestres terminés le 30 juin :

	2011	2010
Crédits parlementaires reçus et à recevoir	22 890 \$	46 570 \$
Montants reçus liés à l'exercice précédent	(13 000)	(37 500)
Montants à recevoir liés à l'exercice précédent	(5 327)	(2 038)
Montants différés aux périodes futures	(3 544)	(4 778)
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des immobilisations	1 019 \$	2 254 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

13. Crédits parlementaires (suite)

Les crédits parlementaires pour le financement des immobilisations qui ont été reportés sont le résultat des montants reçus avant l'actuelle facturation, des prévisions de dépenses en immobilisations dépassant les dépenses réelles, et de L'ACSTA recevant des produits de la cession d'immobilisations qui ont été utilisés pour le financement des immobilisations au cours des trimestres. L'ACSTA prévoit que les montants différés vont être utilisés au cours du prochain trimestre.

14. Engagements

a) Contrats de location simple

L'ACSTA a conclu des contrats de location simple pour du matériel et des locaux à bureaux. Les paiements minimaux au titre des contrats de location sont les suivants :

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Un an ou moins	13 391 \$	13 616 \$	10 023 \$
Plus de 1 an, mais 5 ans ou moins	22 685	24 583	24 662
Plus de 5 ans	5 763	6 609	9 729

Le contrat de location simple pour les locaux à bureau contient une option de renouvellement pour cinq années supplémentaires, sous réserve des mêmes conditions que le contrat original, sauf qu'il n'y a aucun autre droit de prolongation, après l'expiration de la durée la prolongation, et les loyers futurs seront basés sur les conditions du marché à la date de prolongation.

Il n'y a pas de restrictions imposées par ces dispositions contractuelles.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

14. Engagements (suite)

b) Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de l'ACSTA englobent des engagements relatifs à des dépenses en immobilisations et d'autres obligations découlant de divers contrats pour des services de contrôle et pour l'entretien du matériel. Les obligations contractuelles sont assujetties à l'approbation de crédits et assorties de droits de résiliation qui permettent à l'ACSTA de résilier, quand elle le veut, les contrats sans pénalité.

Le tableau ci-après présente les engagements minimaux au titre de ces obligations contractuelles :

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Un an ou moins	373 649 \$	342 809 \$	462 321 \$
Plus de 1 an, mais 5 ans ou moins	142 215	139 514	24 084
Plus de 5 ans	15	31	-

15. Gestion du capital

En tant que société d'État fédérale, l'ACSTA est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui lui interdit généralement d'emprunter de l'argent. Par conséquent, l'ACSTA dépend de crédits obtenus du Parlement pour financer ses activités opérationnelles et ses immobilisations qui lui permettent d'honorer ses obligations financières et de répondre à ses besoins stratégiques.

L'objectif principal de l'ACSTA en matière de gestion du capital consiste à dégager des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations financières et financer ses plans opérationnels et stratégiques. Elle gère son capital conformément à la *Directive sur l'utilisation du Trésor pour les sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, en prélevant du Trésor les fonds qui lui sont alloués pour répondre à ses besoins financiers à court terme.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

15. Gestion du capital (suite)

Le capital de l'ACSTA se compose de ce qui suit :

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Trésorerie	6 919 \$	7 335 \$	3 512 \$
Créances	40 392	70 725	112 588
Fournisseurs et autres créditeurs	(41 365)	(78 106)	(116 014)
Provisions courantes	(18)	(18)	(86)
Apports de financement différés courants	(3 116)	-	-
	2 812 \$	(64) \$	- \$

Les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de l'ACSTA sont inchangés depuis le 31 mars 2011. L'ACSTA n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

16. Variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie et informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie s'établit comme suit pour les trimestres clos les 30 juin :

	2011	2010
Diminution des créances	18 897 \$	48 012 \$
Diminution des stocks	711	211
Diminution des charges payées d'avance	258	472
Diminution des fournisseurs et autres créditeurs	(17 599)	(28 842)
Augmentation des provisions courantes	-	45
Augmentation des apports de financement différés courants	3 116	46 247
	5 383 \$	66 145 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

16. Variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie et informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (suite)

Les produits d'intérêts reçus et comptabilisés pour le trimestre clos le 30 juin 2011 se chiffrent à 103 \$ (54 \$ en 2010).

La variation des créances exclut un montant de 11 436 \$ (33 875 \$ en 2010) pour le financement des immobilisations.

La variation des créditeurs et charges à payer exclut un montant de 19 142 \$ (48 164 \$ en 2010) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités d'investissement hors trésorerie comprennent des produits sans effet de trésorerie de 1 548 \$ (750 \$ en 2010) relatifs à la cession d'immobilisations corporelles reçus sous la forme de notes de crédit d'un fournisseur.

17. Passifs éventuels

L'ACSTA a été désignée comme partie défenderesse dans une action en dommages-intérêts. Bien qu'aucune somme n'ait été précisée dans la déclaration, le conseiller juridique a indiqué à la direction qu'il s'agissait d'une demande de plusieurs millions de dollars. La direction estime qu'elle dispose d'une solide défense et qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'action. Par conséquent, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée au cours de la période en rapport à ce cas.

18. Note explicative sur la transition aux IFRS

La date de transition aux IFRS de l'ACSTA est le 1^{er} avril 2010 (Date de transition). L'ACSTA a établi un état de la situation financière d'ouverture selon les IFRS à la Date de transition.

Pour ce faire, l'ACSTA a retraité les montants présentés dans les états financiers précédents qui avaient été dressés selon les PCGR canadiens (les anciens PCGR de l'ACSTA).

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

L'état de la situation financière d'ouverture selon les IFRS a été établi en prévision de la préparation des premiers états financiers annuels de l'ACSTA selon les IFRS pour l'exercice devant être clos le 31 mars 2012 dans le cadre de la transition aux IFRS. L'état de la situation financière d'ouverture selon les IFRS a été établi à partir des meilleures connaissances de la direction sur les normes et interprétations qui devraient être applicables aux premiers états financiers annuels établis selon les IFRS de l'ACSTA et aux méthodes comptables qui devraient être adoptées.

Il est possible que l'état de la situation financière d'ouverture établi selon les IFRS doive être ajusté avant de devenir une composante des premiers états financiers selon les IFRS publiés au 31 mars 2012. Des ajustements pourraient être rendus nécessaires en raison de ce qui suit :

- changements dans les décisions de la direction à l'égard des exemptions facultatives et des exceptions obligatoires prévues par l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1);
- changements dans les décisions prises par la direction à l'égard des méthodes comptables retenues;
- adoption anticipée de toute IFRS publiée, mais entrant en vigueur qu'après le 31 mars 2012;
- changements dans les activités de l'ACSTA;
- changements dans les obligations d'information financière découlant de nouvelles normes ou de normes révisées publiées par l'International Accounting Standards Board ou des interprétations publiées par le Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière.

a) Application de l'IFRS 1

L'IFRS 1 fournit la base pour la préparation des états financiers lors de l'adoption des IFRS pour la première fois. L'ACSTA est tenue d'établir ses politiques comptables en IFRS et de les appliquer rétrospectivement pour déterminer l'état de la situation financière d'ouverture selon les IFRS à la Date de transition. La norme comptable fournit un nombre d'exceptions obligatoires et permet d'autres exemptions facultatives au principe général de l'application rétrospective. Lors de la préparation des états financiers, l'ACSTA a appliqué l'exception obligatoire applicable et utilisé certaines exemptions facultatives applicables prévues dans l'IFRS 1.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

a) Application de l'IFRS 1 (suite)

i) Exception obligatoire à l'application rétrospective de toutes les IFRS

Estimations

L'ACSTA a utilisé l'exception obligatoire relative à l'utilisation des estimations à la Date de transition. Par conséquent, les estimations utilisées à la Date de transition sont cohérentes avec les estimations établies à la même date selon les anciens PCGR, sauf si des éléments probants montrent que ces dernières étaient erronées.

ii) Exemptions facultatives à l'application rétrospective de toutes les IFRS

Passifs relatifs au démantèlement

L'ACSTA a décidé d'utiliser l'exemption facultative visant l'évaluation des passifs relatifs au démantèlement. Elle a donc réévalué la provision au titre des passifs relatifs au démantèlement et le coût des actifs correspondants, à la Date de transition, selon la méthode prescrite par l'IFRS 1.

Veillez consulter la note 18 b)ii) pour obtenir des précisions sur l'ajustement apporté aux passifs relatifs au démantèlement lors de la transition aux IFRS.

Avantages du personnel

L'ACSTA a décidé d'utiliser l'exemption facultative visant la comptabilisation des écarts actuariels sur les avantages du personnel à la Date de transition. Une évaluation actuarielle a été effectuée à la Date de transition et tous les écarts actuariels cumulés ont été comptabilisés au solde d'ouverture des résultats non distribués à la Date de transition.

Veillez consulter la note 18 b)iii) pour obtenir des précisions sur l'ajustement apporté aux avantages du personnel lors de la transition aux IFRS.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

- a) Application de l'IFRS 1 (suite)
 - ii) Exemptions facultatives à l'application rétrospective de toutes les IFRS (suite)

Contrats de location

L'ACSTA a décidé d'utiliser l'exemption facultative relative à l'évaluation des contrats de location en vue de déterminer si un accord contient un contrat de location aux termes de l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. Par conséquent, la direction n'a pas réexaminé les accords conclus après la date d'entrée en vigueur du CPN-150, *Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location* (norme équivalente selon les PCGR canadiens). Pour les accords conclus avant l'entrée en vigueur du CPN-150, la direction a réexaminé ces accords en vue de déterminer s'ils contenaient un contrat de location aux termes des directives publiées dans l'IFRIC 4.

Aucun contrat de location supplémentaire n'a été recensé dans le cadre des réévaluations effectuées.

- b) Ajustements lors de la transition des anciens PCGR aux IFRS

La date d'adoption des IFRS est le 1^{er} avril 2011. Les présents états financiers constituent donc les premiers états financiers intermédiaires établis selon les principes d'évaluation et de comptabilisation conformes aux normes IFRS.

Les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires du trimestre clos le 30 juin 2011, de l'information comparative présentée dans les présents états financiers intermédiaires pour le trimestre clos le 30 juin 2010 et l'exercice clos le 31 mars 2011 et de l'état de la situation financière d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} avril 2010.

Les tableaux ci-après et les notes qui s'y rattachent présentent une analyse des effets sur l'ACSTA de la transition des anciens PCGR aux IFRS concernant ses capitaux propres, son résultat global et ses flux de trésorerie.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

Rapprochement des capitaux propres

	Note	1 ^{er} avril 2010			31 mars 2011		
		Anciens PCGR	Effet de la transition aux IFRS	IFRS	Anciens PCGR	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
Actifs							
Trésorerie		3 512 \$	- \$	3 512 \$	7 335 \$	- \$	7 335 \$
Créances		112 588	-	112 588	70 725	-	70 725
Stocks		19 695	-	19 695	21 785	-	21 785
Charges payées d'avance		3 537	-	3 537	3 355	-	3 355
Actifs courants		139 332	-	139 332	103 200	-	103 200
Avantages du personnel	iii	11 468	(6 108)	5 360	21 694	(9 890)	11 804
Immobilisations corporelles	i, ii	405 921	(1 208)	404 713	369 945	44	369 989
Immobilisations incorporelles		11 369	-	11 369	12 849	-	12 849
Actifs non courants		428 758	(7 316)	421 442	404 488	(9 846)	394 642
Total des actifs		568 090 \$	(7 316) \$	560 774 \$	507 688 \$	(9 846) \$	497 842 \$
Passifs et capitaux propres							
Fournisseurs et autres créiteurs	iv	116 100 \$	(86)	116 014 \$	78 124 \$	(18) \$	78 106 \$
Provisions	iv	-	86	86	-	18	18
Passifs courants		116 100	-	116 100	78 124	-	78 124
Provisions	ii	7 112	(542)	6 570	2 378	(204)	2 174
Avantages incitatifs à la location différés		730	-	730	1 497	-	1 497
Apports de financement différés	i	414 983	(1 083)	413 900	383 726	(815)	382 911
Avantages du personnel	iii	4 759	429	5 188	5 521	1 962	7 483
Passifs non courants		427 584	(1 196)	426 388	393 122	943	394 065
Résultats non distribués	v	24 406	(6 120)	18 286	36 442	(10 789)	25 653
Total des capitaux propres		24 406	(6 120)	18 286	36 442	(10 789)	25 653
Total des passifs et des capitaux propres		568 090 \$	(7 316) \$	560 774 \$	507 688 \$	(9 846) \$	497 842 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

Rapprochement du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Note	Anciens PCGR	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
Charges				
Contrôle préembarquement et contrôle des bagages enregistrés	i, ii, iii, iv	510 170 \$	(896) \$	509 274 \$
Services généraux	ii, iii, iv	54 515	329	54 844
Contrôles des non-passagers	ii, iii	17 151	8	17 159
Programme de carte d'identité pour les zones réglementées	iii	4 464	16	4 480
Total des charges		586 300	(543)	585 757
Autres produits (charges)				
Profit sur le règlement de passifs relatifs au démantèlement	ii	919	(470)	449
Produits financiers		470	-	470
Perte sur sortie d'immobilisations corporelles	i	(881)	43	(838)
Dépréciation d'immobilisations incorporelles		(476)	-	(476)
Perte de change		(136)	-	(136)
Charges financières	ii, iv	-	(69)	(69)
Total des autres produits (charges)		(104)	(496)	(600)
Performance financière de la période avant le financement public		586 404	(47)	586 357
Financement public				
Crédits parlementaires pour le financement des charges opérationnelles		512 249	-	512 249
Amortissement des apports de financement différés afférents aux immobilisations	i	86 191	(268)	85 923
		598 440	(268)	598 172
Performance financière de la période		12 036	(221)	11 815
Autres éléments du résultat global				
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	iii	-	(4 448)	(4 448)
Total du résultat global de la période		12 036 \$	(4 669) \$	7 367 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

Ajustements significatifs au tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2011

Les ajustements comptabilisés lors de la transition aux IFRS étaient hors trésorerie et n'ont eu aucune incidence sur le tableau des flux de trésorerie. Il n'y a pas d'autres différences significatives entre le tableau des flux de trésorerie selon les IFRS et l'état des flux de trésorerie établi selon les anciens PCGR.

Index des notes sur les rapprochements

i) Dates de début des amortissements

PCGR canadiens : Les immobilisations corporelles sont amorties lorsque les actifs sont mis en service.

IFRS : L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service. La direction a donc modifié les dates de début des amortissements de certains actifs lorsqu'elle a jugé que ces actifs étaient prêts à être mis en service avant les dates de début des amortissements utilisées aux termes des anciens PCGR. L'ajustement qui a été apporté aux immobilisations corporelles à la suite de cette modification a également entraîné un ajustement aux apports de financement différés afférents aux immobilisations.

L'incidence du changement apporté est résumée ci-après :

	1 ^{er} avril 2010	31 mars 2011
État du résultat global		
Contrôle préembarquement et contrôle des bagages enregistrés	- \$	225 \$
Perte sur sortie d'immobilisations corporelles	-	43
Amortissement des apports de financement différés afférents aux immobilisations	-	(268)
Ajustement au total du résultat global	- \$	- \$
État de la situation financière		
Immobilisations corporelles	(1 083) \$	(815) \$
Apports de financement différés	1 083	815
Ajustement aux résultats non distribués	- \$	- \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

Index des notes sur les rapprochements (suite)

ii) Passifs relatifs au démantèlement

PCGR canadiens : Les passifs relatifs au démantèlement sont initialement comptabilisés en fonction de la valeur actuelle des coûts futurs estimatifs du démantèlement des immobilisations. Dans les périodes postérieures à l'évaluation initiale, les passifs sont réévalués en vue de constater les variations, d'une période à l'autre, qui résultent de l'écoulement du temps et de la révision de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation originale.

IFRS : La décision prise aux termes de l'IFRS 1 de se prévaloir de l'exemption à l'application rétrospective a donné lieu à une réévaluation des passifs relatifs au démantèlement à la Date de transition. Les passifs relatifs au démantèlement ont donc été réévalués en fonction des critères d'évaluation décrits dans l'IFRS 1, ce qui nécessite :

- le calcul de la provision à la date de transition, comme si l'obligation est établie à cette date, l'actualisation de la provision étant effectuée en utilisant un taux d'actualisation courant fondé sur le marché;
- la détermination de la valeur actuelle en actualisant la provision à la date à laquelle l'obligation a initialement été établie, en utilisant les meilleures estimations de la direction pour le taux d'actualisation ajusté aux risques historiques qui aurait été appliqué entre cette date et la date de transition;
- l'amortissement de la valeur actuelle à compter de la date à laquelle l'obligation a été établie jusqu'à la date de transition.

Après la Date de transition, les IFRS exigent la réévaluation des passifs relatifs au démantèlement afin de tenir compte des changements des taux d'actualisation.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

Index des notes sur les rapprochements (suite)

ii) Passifs relatifs au démantèlement (suite)

L'incidence du changement apporté est résumée ci-après :

	1 ^{er} avril 2010	31 mars 2011
<hr/>		
État du résultat global		
Contrôle préembarquement et contrôle des bagages enregistrés	- \$	949 \$
Services généraux	-	31
Contrôle des non-passagers	-	11
Profit sur le règlement de passifs relatifs au démantèlement	-	(470)
Charges financières	-	125
<hr/>		
Ajustement au total du résultat global	- \$	646 \$
<hr/>		
État de la situation financière		
Immobilisations corporelles	(125) \$	859 \$
Provisions non-courantes	542	204
<hr/>		
Ajustement aux résultats non distribués	417 \$	1 063 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

Index des notes sur les rapprochements (suite)

iii) Obligations au titre des prestations définies

PCGR canadiens : Une entité peut décider de mesurer l'obligation au titre des prestations définies à une date qui se situait dans les trois mois précédant la date des états financiers annuels. L'ACSTA a décidé de mesurer ses obligations au titre des prestations définies au 31 décembre, soit trois mois avant la date des états financiers.

De plus, les gains et pertes actuariels dégagés sont comptabilisés selon la méthode du corridor. Selon cette méthode, seuls les gains et les pertes actuariels excédant 10 % du montant le plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice sont amortis selon le mode linéaire sur la période d'activité moyenne prévue des salariés actifs et comptabilisés en tant qu'élément de la charge de retraite. Les gains et pertes actuariels qui sont en deçà de la fourchette de 10 % (corridor) sont différés.

Enfin, les passifs et les charges au titre des coûts des services passés pour des prestations acquises en vertu d'un régime à prestations définies sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du régime.

IFRS : Les obligations au titre des prestations définies doivent être évaluées avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de manière significative des montants qui seraient déterminés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'ACSTA évaluera donc ses obligations au titre des prestations définies au 31 mars selon les IFRS.

La décision prise, aux termes de l'IFRS 1, d'utiliser l'exemption à l'application rétrospective des IFRS s'est traduite par la comptabilisation de tous les écarts actuariels cumulés liés aux régimes d'avantages du personnel à la date de transition aux IFRS dans le solde d'ouverture des résultats non distribués. De plus, l'ACSTA comptabilisera les écarts actuariels générés ultérieurement par les régimes d'avantages du personnel directement dans les autres éléments du résultat global à la clôture de chaque exercice.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

Index des notes sur les rapprochements (suite)

iii) Obligations au titre des prestations définies (suite)

Enfin, les passifs et les charges au titre du coût des services passés pour des prestations acquises en vertu d'un régime à prestations définies sont comptabilisés immédiatement. Tous les coûts des services passés pour des prestations acquises qui restaient à la Date de transition ont donc été comptabilisés directement dans le solde d'ouverture des résultats non distribués.

L'incidence du changement apporté est résumée ci-après :

	1 ^{er} avril 2010	31 mars 2011
<hr/>		
État du résultat global		
Contrôle préembarquement et contrôle des bagages enregistrés	- \$	(480) \$
Services généraux	-	(352)
Contrôle des non-passagers	-	(19)
Programme de carte d'identité pour les zones réglementées	-	(16)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	(4 448)
<hr/>		
Ajustement au total du résultat global	- \$	(5 315) \$
<hr/>		
État de la situation financière		
Actif au titre des avantages du personnel futurs	(6 108)	(9 890) \$
Passif au titre des avantages du personnel futurs	(429)	(1 962)
<hr/>		
Ajustement aux résultats non distribués	(6 537) \$	(11 852) \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

Index des notes sur les rapprochements (suite)

(iv) Reclassements

Certains soldes dressées selon les anciens PCGR ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée selon les IFRS. Ces reclassements sont résumés ci-après:

	1 ^{er} avril 2010	31 mars 2011
<hr/>		
État du résultat global		
Contrôle préembarquement et contrôle des bagages enregistrés	- \$	202 \$
Services généraux	-	(8)
Charges financières	-	(194)
<hr/>		
Ajustement au total du résultat global	- \$	- \$
<hr/>		
État de la situation financière		
Fournisseurs et autres créditeurs	86 \$	18 \$
Provisions courantes	(86)	(18)
<hr/>		
Ajustement aux résultats non distribués	- \$	- \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés (suite)
(non audité)

Trimestre clos le 30 juin 2011
(en milliers de dollars canadiens)

18. Note explicative sur la transition aux IFRS (suite)

Index des notes sur les rapprochements (suite)

v) Résultats non distribués

Les changements décrits précédemment ont fait augmenter (diminuer) les résultats non distribués de la manière suivante :

	Note	1 ^{er} avril 2010	31 mars 2011
Passifs au titre du démantèlement	ii	417 \$	1 063 \$
Avantages du personnel	iii	(6 537)	(11 852)
Diminution des résultats non distribués		(6 120) \$	(10 789) \$